



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Une Cour ouverte à toutes et à tous

Discours de Marialena Tsirli

Strasbourg, le 3 juillet 2026

Merci beaucoup Monsieur le Président, *cher Mattias*,

C'est un grand plaisir pour moi de vous accueillir, toutes et tous, aujourd'hui à la Cour européenne des droits de l'homme pour le lancement de notre nouveau projet « Une Cour ouverte à toutes et tous » le premier vendredi après-midi de chaque mois. C'est aussi un honneur particulier de vous recevoir, Madame la Maire, entre ces murs que vous connaissez bien, ainsi que l'a rappelé le Président Guyomar.

« La Cour de Strasbourg », en appliquant la Convention européenne des droits de l'homme à travers les requêtes dont elle est saisie chaque jour visant les 46 États membres du Conseil de l'Europe, touche plus 700 millions d'Européens.

Ce sont les 46 juges qui siègent ici, un par État membre, tous élus par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, qui tranchent les milliers d'affaires dont la Cour est saisie. Depuis sa création en 1959, toutes formations judiciaires confondues, la Cour a statué sur 1,1 millions de requêtes.

Ces 46 juges travaillent avec le précieux soutien du greffe, 750 agents de toutes nationalités et de tous profils : juristes, agents administratifs, informaticiens, spécialistes de la communication, interprètes et traducteurs, etc.

En 1994, lorsque je gagnais mon bureau dans l'ancien bâtiment, de l'autre côté de l'Ill, je n'aurais pu imaginer que, des décennies plus tard, j'aurais l'honneur de participer, en qualité de Greffière de la Cour, à un moment marquant de l'histoire de ce Palais où j'exerce mes fonctions depuis 1995.

Chaque jour, en venant travailler ici, émerveillée à la fois par le travail que réalise notre Cour au quotidien mais aussi par l'architecture du bâtiment, je mesure l'héritage que nous ont laissé les Fondateurs du système de la Convention et que nous devons continuer de faire fructifier.

Car ce bâtiment est aussi vivant que la Convention, cet « instrument vivant » pour la protection des droits humains en Europe. Ce Palais, est à la fois un édifice remarquable, - tel qu'en témoigne son obtention, en 2015, du Label « Architecture contemporaine remarquable » -, et un lieu de travail en mouvement, en constante adaptation.

Ce fut un grand honneur mais aussi une expérience humaine marquante de recevoir il y a un an dans ce hall, à l'occasion de la célébration des 30 ans du bâtiment, Monsieur Ivan Harbour, architecte et responsable de ce projet architectural sous l'autorité de Sir Richard Rogers.

Nous avons à cette occasion beaucoup échangé sur cette idée de donner une forme matérielle aux valeurs d'ouverture et de transparence de la Cour, et Ivan Harbour a confié de manière très touchante qu'en tant qu'architecte, le projet du Palais des droits de l'homme restait très proche de son cœur, faisant partie de sa vie et de sa carrière.¹

Si Richard Rogers avait déclaré à l'époque qu'il souhaitait que le bâtiment rompe avec le monumentalisme associé aux « palais de justice » traditionnels en mettant l'accent sur l'accessibilité et la transparence, durant ses premières décennies d'existence, il s'est toutefois assez peu ouvert à l'extérieur.

Le 21 septembre 2025, à l'occasion du 75^e anniversaire de la Convention et du 30^e anniversaire du bâtiment, s'est tenue la troisième journée portes ouvertes de l'histoire de la Cour, qui a accueilli près de 4 000 visiteurs de tous horizons et de tous âges.

Ce fut un véritable succès, et celles et ceux ici présents qui y ont participé peuvent en témoigner, démontrant l'intérêt porté par le grand public pour le travail de la Cour, et donc pour les droits humains.

Et c'est le succès de cette journée qui nous a inspiré, le Président et moi-même, l'idée d'ouvrir nos portes, dorénavant sur une base régulière, le premier vendredi après-midi de chaque mois, en proposant un parcours guidé, pour que chaque personne intéressée se sente la bienvenue entre nos murs et s'approprie le travail de la Cour.

En effet, la Cour est une institution bien connue dans les États membres, et bien sûr en particulier dans le pays hôte. Mais son rôle et sa jurisprudence sont parfois mal compris ou présentés de manière erronée.

Afin de mieux faire connaître ses activités et sa jurisprudence, la Cour a, ces dernières années, redoublé d'efforts pour accroître sa visibilité - et cette impulsion a été accentuée avec l'élection du Président Guyomar l'année dernière, qui a fait de la visibilité l'une des priorités de son mandat – allant à la rencontre de l'extérieur, représentant la Cour en Europe, et même au-delà, à l'occasion de nombreux séminaires et événements dans les États membres, diffusant ainsi la connaissance de la jurisprudence de la Cour, et en ouvrant ses propres portes.

Nous avons ainsi accueilli nombres de personnalités politiques, autorités nationales, membres des juridictions des États membres, d'organisations internationales, du monde académique, de la société civile, des avocats, des ONG, des étudiants, notamment pour des concours de plaidoirie, mais aussi le grand public (et je rappelle que les audiences de Grande Chambre sont ouvertes au public).

Depuis le début de l'année 2026, l'Unité des visites a reçu 7 555 personnes à la Cour, 12 409 visiteurs en 2025.

Notre porte d'entrée est aussi virtuelle. À titre d'exemple, nous avons développé la plateforme de partage des connaissances de la Cour, mise à la disposition du public en 2022. Outre sa disponibilité dans les deux langues officielles, elle a été traduite dans trois langues non officielles, et il

¹ [Post | LinkedIn](#)

est prévu d'ajouter d'autres versions linguistiques afin de rendre la jurisprudence de la Cour plus facilement accessible à un public encore plus large.

Les travaux de la Cour sont aussi plus visibles grâce aux efforts de l'unité chargée de la presse et des médias ; le site internet de la Cour a été repensé il y a quelques mois et est en constante amélioration.

À titre d'exemple, la Cour, déjà présente sur plusieurs réseaux sociaux, ouvrira un compte sur Instagram à la rentrée, et nous avons même recueilli cette semaine de précieux conseils en la matière prodigués par jeunes lycéens strasbourgeois du Lycée René Cassin. Je me réjouis d'ailleurs de voir parmi vous des visages de la jeunesse strasbourgeoise. C'est votre enthousiasme, ce sont vos idées, qui nous donnent la force de continuer à accomplir notre travail.

Ce ne sont pas seulement celles et ceux qui travaillent à la Cour, les requérants qui y portent leurs requêtes, mais toutes ces personnes qui, comme vous, portent un intérêt au travail de la Cour, qui contribuent à faire vivre le système de la Convention.

La Convention vous appartient, et vous êtes ici chez vous.

Après ces quelques mots, je cède la parole à Madame la Maire.

Vous serez ensuite toutes et tous invités à nous suivre pour continuer la déambulation à travers différents espaces du bâtiment, pour découvrir notamment plusieurs expositions, avant de terminer l'après-midi avec un moment convivial.

Je vous remercie.